



Crypto-monnaies, crypto-actifs... Comment s'y retrouver ?

Par [Bercy Infos](#), le 20/04/2022 - [Epargne et investissements mobiliers](#)

À l'instar du Bitcoin, la plus connue d'entre elles, les crypto-monnaies ont été initialement conçues comme des instruments d'échange dans le monde numérique. Crypto-monnaies, crypto-actifs... Que recouvrent exactement ces termes ? Sont-elles vraiment des monnaies ? Comment éviter les arnaques ?

Crypto-monnaies, crypto-actifs... de quoi s'agit-il ?

Selon l'[Autorité des marchés financiers \(AMF\)](#), une **crypto-monnaie** ou un **crypto-actif** désigne « des actifs numériques virtuels qui reposent sur la technologie de la **blockchain (chaîne de bloc)** à travers un registre décentralisé et un protocole informatique crypté ».

Plus largement, les **crypto-actifs** représentent des **actifs virtuels stockés sur un support électronique** permettant à une communauté d'utilisateurs les acceptant en paiement de **réaliser des transactions sans avoir à recourir à la monnaie légale**.

Sur le plan juridique, **une crypto-monnaie n'est pas une monnaie** : elle **ne dépend d'aucune institution, ne bénéficie d'aucun cours légal** dans aucun pays ce qui rend l'évaluation de sa valeur difficile et **ne peut être épargnée** donc constituer une valeur de réserve.

Blockchain : de quoi parle-t-on ?

Développée à partir de 2008, la blockchain est, en premier lieu, une **technologie de stockage et de transmission d'informations**. Cette technologie offre de **hauts standards de transparence et de sécurité** car elle fonctionne sans organe central de contrôle.

Plus concrètement, la blockchain permet à ses utilisateurs - connectés en réseau - de partager des données sans intermédiaire.

Elles sont créées par une communauté d'internautes, également appelés « **miners** » à partir d'un **algorithme** qui génère des « **jetons** » (ou tokens, en anglais) qui sont ensuite alloués à chaque « miner » en récompense de sa participation au fonctionnement du système.

La technologie employée est celle de la « **blockchain** » (chaîne de blocs ou registre de transactions, en français) qui permet de garder la trace d'un ensemble de transactions, de manière décentralisée, sécurisée et transparente. Une fois créés, ces jetons sont stockés dans un **coffre-fort électronique** enregistré sur l'ordinateur, la tablette ou le portable de l'utilisateur, voire à distance (par exemple dans le cloud). Il est ensuite possible de les transférer via internet et de façon anonyme entre les membres de la communauté.

À savoir

Bitcoin, Ether ou Ripple pour ne citer que les plus connus... En 2021, on dénombrait **5 023 crypto-monnaies en circulation dans le monde**.

Sont-elles légales et sûres ?

Contrairement à la monnaie électronique, les monnaies virtuelles ou crypto-monnaies n'ont pas à ce jour de statut légal explicite et leur encadrement par les pouvoirs publics reste embryonnaire.

En droit français, les crypto-monnaies n'ont pas de statut juridique clair et ne sont pas reconnues comme des instruments financiers. De ce fait, **les crypto-monnaies ne sont pour l'heure pas réglementées**.

À ce sujet, l'**Autorité des marchés financiers (AMF)** indique que « **l'investissement en crypto-actifs est risqué et de nombreux escrocs opèrent sur internet** ».

Si vous souhaitez investir dans les crypto-actifs, sachez que l'AMF recense les **sites d'arnaques liés aux crypto-actifs** au sein de la **liste noire de l'Autorité des Marchés Financiers**. Pensez à la consulter.

À savoir

Selon l'article **L111-1 du Code monétaire et financier (CMF)**, « **la monnaie de la France est l'euro** ». C'est donc la **seule monnaie ayant cours légal** en France. Aussi, si un professionnel peut accepter de se faire payer en crypto-monnaie, rien ne l'empêche non plus de la refuser.

Quels sont les risques ?

En investissant dans les crypto-actifs, vous pouvez notamment faire face aux risques :

- ▶ **de bulle spéculative** : le cours des crypto-monnaies est très volatil et expose les acheteurs à des pertes financières potentiellement très importantes
- ▶ **de piratages informatiques (hacking)** : la conservation des crypto-actifs n'offre **aucune protection en matière de sécurité des avoirs**
- ▶ **de blanchiment des capitaux** : par leur caractère anonyme, les crypto-actifs favorisent le contournement des règles relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux ou peuvent participer au financement du terrorisme ou d'activités criminelles.

Gestion des cookies

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Placements financiers : comment éviter les arnaques ?

Comment acheter des actions ?

Quel produit d'épargne pouvez-vous souscrire pour votre enfant ?

En savoir plus sur les crypto-actifs

Les cryptoactifs : qu'est-ce que c'est ? *sur le site de l'Institut national de la consommation*

Investir en crypto-monnaies : quel professionnel choisir ? *sur le site de l'Autorité des marchés financiers*

Thématiques : [Epargne et investissements mobiliers](#)



Des infos 100% utiles et 100% fiables sur la fiscalité, les aides, la **consommation**, vos obligations, le numérique... pour vous aider au quotidien. [En savoir plus sur Bercy infos.](#)

Pour être averti chaque semaine des dernières infos, [abonnez-vous aux lettres d'information Bercy infos.](#)

Partager la page   

Mentions légales & infos pratiques

- [Contact](#)
- [Plan du portail](#)
- [Mentions légales](#)
- [Politique de confidentialité](#)
- [Accessibilité : partiellement conforme](#)
- [Répertoire des informations publiques](#)
- [Documents opposables](#)

Gestion des cookies